

Club des Aînés de Leytron

Pour participer aux réunions et sorties du Club des Aînés, il vous suffit de payer la cotisation annuelle de 20 francs par membre (Banque Raiffeisen à Leytron, IBAN CH56 8059 5000 0051 4250 1 ou directement au guichet de la Banque Raiffeisen à Leytron en précisant votre nom, prénom, adresse et numéro de batterie du domicile).

Le paiement de la cotisation confirme votre inscription au Club pour l'année civile en cours. Tout nouveau membre à partir de l'âge de la retraite est accepté avec plaisir !

PROCHAINE ASSEMBLÉE : 17.02.2017, 14h00, salle de l'Union à Leytron

(possibilité d'adhérer au Club des Aînés pour les nouveaux membres et/ou de payer votre cotisation annuelle en espèces lors de cette assemblée)

Au plaisir de vous y retrouver et cordiales bienvenues aux nouveaux membres.

Pour info Danièle Glauser Tél. 079 380 98 70



5-6-7 mai 2017 Fête au village !

La **Sainte-Cécile**, chorale paroissiale et villageoise, organise au printemps prochain, le

57^e Festival de l'Union Chorale du Centre (UCC)

Un comité d'organisation présidé par M. Claude Philippoz est à l'œuvre depuis l'automne 2015 pour recevoir les 17 chœurs d'adultes annoncés. Merci d'ores et déjà aux bénévoles qui se sont engagés et à ceux qui s'engageront.

Vendredi **5 mai** journée des chœurs d'enfants (plus de 600 jeunes choristes). Soirée villageoise.

Samedi **6 mai** prestations d'artistes locaux sur des podiums érigés entre l'église et le complexe des Muverans.

Dimanche **7 mai** journée officielle (plus de 500 choristes). Messe, prestations chorales avec jury, aubades, chants d'ensemble, cantines...

Joyeusement conduite par sa jeune présidente Delphine Produit, la Sainte-Cécile fêtera en 2017 ses **120 ans d'existence** et aura à cœur de vous montrer que les outrages du temps n'ont pas prise sur elle. Au fond, la Sainte-Cécile, c'est du patrimoine culturel vivant !

Vous aimez chanter, vous recherchez la convivialité, la Chorale villageoise Sainte-Cécile attend vos voix... et souhaite rencontrer tout le village les 5-6-7 mai prochains pour partager les verres...et les chants de l'amitié.

Pour le Comité d'organisation du Festival UCC 2017 – Leytron
Pierre-Georges PRODUIT

PS : Surprenez celles et ceux qui vous présenteront des petits carnets en vous adressant directement à la banque Raiffeisen Martigny et région IBAN CH29 8059 5000 0051 3920 4
Chœur Ste-Cécile – CP 103 – 1912 Leytron / sainte-cecile@gmail.com

Camp OJ 2017 Ski Club Ovronnaz

Le traditionnel Camp OJ du Ski Club Ovronnaz se déroulera du lundi 2 au jeudi 5 janvier 2017.

Tous les enfants de la Commune de Leytron et des membres du Ski Club Ovronnaz sont les bienvenus à ces quatre jours de ski et de franche camaraderie. Les inscriptions seront ouvertes tout prochainement.

Comme d'habitude, les enfants n'ayant jamais skié ont la possibilité d'apprendre les joies du ski moyennant une participation complémentaire à verser lors de leur inscription.

Nous profitons de l'occasion pour remercier chaleureusement la Commune de Leytron, le Centre sportif d'Ovronnaz, Téléovronnaz ainsi que tous les membres bénévoles, sans qui ce camp ne pourrait se dérouler.

Pour plus d'informations :
Gabriel Huguet (079 719 98 93)



Couvert de Tourbillon dans son habit hivernal.
Réservation possible été comme hiver, (conditions et modalités sous www.leytron.ch).

Impression : Imprimerie Ronquoz Graphix, Sion
Graphisme : Administration communale
Photographies : Marie-Jo Maillard, Claude Philippoz
et Commune de Leytron (tous droits réservés)



INFO LEYTRON

NUMÉRO 85 / TRIMESTRE 4 / 2016

Le Mot du Président de la Municipalité

Le 16 octobre dernier, vous avez élu vos Autorités pour la législature 2017-2020 (voir résultats détaillés en page intérieure).

Je tiens ici à féliciter sincèrement les citoyennes et les citoyens de Leytron qui ont participé très fortement à ces élections. Le taux de participation s'est en effet élevé à 74.25 %, un pourcentage nettement supérieur à ceux enregistrés dans les communes environnantes et au niveau cantonal.

Au terme de cette législature, j'adresse mes plus vifs remerciements à la conseillère Madame Claudine Michellod. Elue en 2004, Mme Michellod a eu la charge des dicastères de l'Education, des Affaires sociales et de la Police. Elle s'est particulièrement engagée sur les dossiers de l'EMS, de l'agrandissement des écoles, de la crèche et de l'UAPE.

Je souhaite la bienvenue à la nouvelle élue Mme Camille Mabillard et la remercie pour son engagement civique. Je félicite l'ensemble des élus qui se mettent à disposition pour servir l'intérêt public et notre belle commune de Leytron.

L'engagement de tous les élus sera nécessaire à la réalisation du programme d'investissements prévus dans le plan quadriennal 2017-2020 présenté à la dernière assemblée primaire.

Je vous souhaite de passer un très joyeux Noël et vous adresse mes meilleurs vœux pour l'année 2017.

Patrice Martinet
Président de la Municipalité

Inauguration de la nouvelle bannière

Le 13 novembre 2016, jour de la Saint-Martin, la nouvelle bannière communale a été bénie comme le veut la tradition.

Portée haute et fière par ses bannerets MM. Michel Denis et Hermann Roduit, la bannière a ensuite été présentée à toute la population.



Elections du Juge et du Vice-juge

Sont élus tacitement aux fonctions suivantes :

Juge : **Mme BUCHARD Marie-Madeleine**

Vice-juge : **M. BRIDY Denis**

Toutes nos félicitations aux deux nouveaux élus.

Elections communales 2016

Electeurs inscrits	2109
Participation	74 %
Vote par voie postale	591
Vote par dépôt à la commune	870
Vote le samedi et dimanche	105
Bulletins rentrés	1566
Blancs	19
Nuls	23
Bulletins valables	1524

		Listes		
		Compactes	Modifiées	Total
Liste No 1	PLR	363	231	594
Liste No 2	UDC	81	37	118
Liste No 3	PS	49	29	78
Liste No 4	ADC	34	27	61
Liste No 5	PDC	387	158	545
Sans-entête		0	128	128
Bulletins valables		914	610	1524

Candidats (es)	Partis	Listes de partis	Biffage	Suffrages de son parti	Suffrages autres partis et sans-entête							
					PLR	UDC	PS	ADC	PDC	Sans-entête	TOTAL	
MARTINET Patrice	PLR	594	7	587		10	17	17	53	83	767	élu
RAMUZ Serge	PLR	594	29	565		13	8	15	25	69	695	élu
VILLETZAZ Patrice	PLR	594	62	532		4	6	6	8	37	593	élu
CRETENAND Alexandre	PLR	594	73	521		2	3	6	10	34	576	élu
DENIS Vassili	UDC	118	1	117	30		2	6	50	50	255	non élu
RODUIT Christian	PS	78	0	78	43	4		14	26	47	212	non élu
MICHELLOD Claudine	ADC	61	0	61	125	16	8		42	77	329	non élue
RITTMANN Raymonde	PDC	545	23	522	29	15	10	6		70	652	élue
DENIS Jean-Luc	PDC	545	18	527	42	22	17	3		56	667	élu
MABILLARD Camille	PDC	545	26	519	20	14	10	1		56	620	élu

Election du Président

Est élu tacitement (une seule liste déposée) **M. MARTINET Patrice**, PLR.

Election du Vice-président

DENIS Jean-Luc , PDC	743	élu
RAMUZ Serge, PLR	677	non élu

Adjudications

Eau potable, forages sources Saille	Alpgéo Sàrl	Fr.	29'978.00
Travaux forages à Saille	Sébastien Cheseaux SA	Fr.	79'459.40
Eclairage route de Riddes	Seic SA	Fr.	51'370.75
Cimetière, couvertines de mur	Buchard Christian	Fr.	3'339.10
Cimetière, idem	Carrière d'Ovronnaz	Fr.	16'651.45
Réseau PGEE, route Romaine	Epiney SA	Fr.	242'126.50
Egouts	Buchard transports Sàrl	Fr.	25'498.80
Arrosage terrains de football	Pierre Terrettaz	Fr.	57'500.00
Tondeuses pour terrains football	Chappot SA	Fr.	40'000.00
Eau potable route de Chevalley	Sébastien Cheseaux	Fr.	46'083.60
Eau potable route de Chevalley	Christian Thomas SA	Fr.	59'777.60

Agrandissement CSIB et local TP

Portes de garages	Gilgen Door	Fr.	66'670.55
Installations chauffage	Cheseaux Frédéric	Fr.	125'938.55
Installations sanitaires	Thomas Paul et Fils	Fr.	57'583.70
Maçonnerie	Evequoz SA	Fr.	646'754.70
Echafaudages	Von Ro SA	Fr.	51'503.05
Electricité	Bridy Fabrice	Fr.	148'481.30
Charpente métallique	Revaz SA	Fr.	234'703.00
Bardages	Bitz et Savoye SA	Fr.	620'296.50

La commune a également acquis la maison située aux abords des écoles primaires, propriété de M. Jean-Claude Blanchet (de Pascal), pour le prix de Fr. 360'000.00 (parcelle no 10252).

EMS Les Fleurs de Vigne

Nous vous avons informés lors d'un précédent Info Leytron que les locaux sis au rez-de-chaussée de notre EMS avaient été entièrement loués.

En ce qui concerne les locaux actuellement occupés par le Dr. Franzetti (partie ouest), la Commune a financé en totalité l'agencement, le mobilier ainsi que la radiologie. La Commune a également racheté le mobilier et matériel d'exploitation du Dr. Franzetti. Ces montants figurent dans le décompte définitif de construction de l'EMS.

Un loyer préférentiel a également été accordé au Dr. Franzetti, soit Fr. 1'450.- par mois. Le bail à loyer a été signé pour une durée de deux ans et se terminera le 1er décembre 2017. Dès cette date, l'ensemble des locaux sera loué à la société Haelthvetik SA (loyer mensuel pour les deux cabinets de Fr. 5'500.- par mois). Le contrat porte jusqu'à fin 2027.

Ovronnaz : un domaine skiable compétitif

Selon une récente étude comparative du journal Le Temps portant sur l'ensemble des stations romandes de ski (article du 1^{er} décembre 2016 signé Marie Parvex), quelques destinations de taille moyenne allient à la fois des pistes de qualité avec un bon enneigement et une tarification concurrentielle tant au niveau suisse que vis-à-vis de l'étranger.

Parmi elles la station d'Ovronnaz qui – situation réjouissante – fait ainsi partie des « bons plans » de l'étude du journal Le Temps.

